

Protection antivol



Fig. 3-1

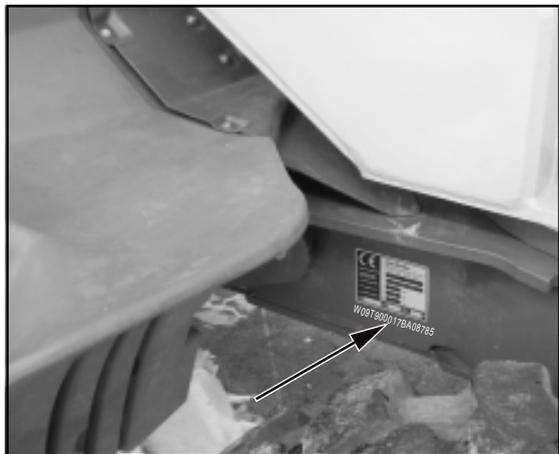


Fig. 3-2



Fig. 3-3

3 Protection antivol

Le nombre de vols d'engins de chantiers a fortement augmenté ces dernières années.

Afin de permettre de retrouver, voire d'identifier, plus rapidement les engins volés par les autorités enquêtrices (par exemple LKA, BKA, douane), les engins de chantiers **MECALAC** sont équipés des marques d'identification suivantes :

3.1 Marques d'identification sur le véhicule

(1) La plaque signalétique Machine (3-1/flèche). En plus d'autres données, cette plaque contient également le numéro **FIN** (numéro d'identification du véhicule) à 17 chiffres commençant par W09.

(2) Le numéro **FIN** est également gravé dans le cadre (3-2/flèche).

(3) La plaque ROPS (3-3/flèche).

En plus du nom du fabricant, cette plaque contient des données à propos du type ROPS, du type de véhicule et du poids total admis.

3.2 Arrêter et garer la machine

(1) Braquer à fond vers la gauche ou vers la droite.

(2) Serrer le frein de parking (4-14/2).

(3) Incliner le système de changement rapide autant que possible pour que

- les dents du godet,
- les griffes du palettiseur,
- la flèche du crochet de grue etc.

puissent être posées sur le sol.

(4) Immobiliser le levier à main pour l'hydraulique de travail et l'hydraulique additionnelle (4-12/1) (actionner l'interrupteur à bascule 4-12/2).

(5) Amener le commutateur de marche (4-13/3) en position « marche AV » ou « marche AR ».

(6) Enclencher le rapport « Alpha maxi » (4-13/1).

(7) Retirer la clé de contact.

(8) Débrancher le coupe-batterie (8-42/1).

(9) Commuter le phare de travail (4-11/3) en position «2». *

(10) Allumer le gyrophare (IO) (4-11/2). *

(11) Allumer le système de feux de détresse (4-11/4). *

(12) Pousser l'interrupteur principal de direction (4-10/3) en position « Feu de route ». *

(13) Verrouiller les deux portes.

(14) Verrouiller le capot-moteur.

(15) Verrouiller le bouchon du réservoir.

* En cas de court-circuitage, les passants seront rendus attentifs à l'éclairage inhabituel de la machine.

3.3 Dispositifs d'antidémarrage

3.3.1 Dispositif d'antidémarrage électronique avec transpondeur

(Equipement optionnel)

3.3.2 Dispositif d'antidémarrage codable

(Equipement optionnel)

Le « dispositif d'antidémarrage codable » est un dispositif d'antidémarrage électronique qui met hors service les fonctions primordiales du véhicule.

L'entrée d'un code permet d'activer une serrure à code numérique, qui permet ces fonctions de véhicule.

Ce code peut se composer d'une combinaison de chiffres souvent modifiable à volonté.

Avantage en cas de sinistre :

Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre assureur !